



Séance plénière de la Commission Locale de l'Eau

-

20 novembre 2018

Espace Montission – Saint-Jean-le-Blanc

Collège des élus :

<i>Etaient présents</i>		
Mme Fabienne d'ILLIERS	Conseillère municipale / Présidente de la CLE	Olivet
M. Patrick RABOURDIN	Président	SIBL
Mme Jocelyne MARPEAUX	Conseillère municipale	Férolles
M. Gérard BOUDON	Adjoint au Maire	Saint Denis en Val
M. Jean-Claude HENNEQUIN	Adjoint au Maire	Saint-Pryvé-Saint-Mesmin
M. Christian BRAUX	Vice Président	Orléans Métropole
M. Pascal DELAUGERE	Conseiller municipal	Saint-Hilaire-Saint-Mesmin
M. Jean-Michel VINCOT	Conseiller municipal	Orléans
M. Jacques ROBERT	Conseiller municipal	Marcilly-en-Villette
Mme Laurence MONNOT	Conseillère communautaire	CC des Loges
M. Olivier SILBERBERG	Conseiller municipal	Saint-Jean-le-Blanc
M. Gérard MICHAUD	Adjoint au Maire	Saint-Cyr-en-Val
Mme Chantal BUREAU	Conseillère municipale	Mareau-aux-Prés
M. Jean-Luc BRINON	Adjoint au Maire	Tigy
<i>Etaient excusés</i>		
M. Gérard MALBO	Membre	Etablissement public Loire
M. André DEROUET	Représentant	CC Val de Sully
Mme Isabelle LANSON	Conseillère départementale	Conseil Départemental du Loiret
M. Dominique LELAY	Représentant	CC des Loges

Collège des usagers

<i>Etaient présents</i>		
M. Jean-Claude BENNERY	Président	ASRL
M. Benoit LOUCHARD	Conseiller eau environnement	Chambre d'agriculture du Loiret
M. Claude-Loïc LAMBERT	Représentant	Associations foncières
M. Georges KIRGO	Représentant	UFC Que Choisir
M. Damien HEMERAY	Conservateur de la RNN de Saint-Mesmin	Loiret Nature Environnement
M. Didier PAPET	Vice Président	Loiret Nature Environnement
M. Jean-Claude DUFOUR	Vice Président	Le Sandre Orléanais
<i>Etait excusé</i>		
M. Philippe ALLAIRE	Elu	Chambre d'agriculture du Loiret

Collèges des représentants de l'Etat

<i>Etaient présents</i>		
Mme Isaline BARD	Cheffe de service SEEF	DDT 45
M. Jean-Luc GOUBET	Chef de service	Agence de l'eau Loire-Bretagne
M. Dieudonné DONDASSE	Conseiller juridique	DDCS
<i>Etait excusé</i>		
M. Pascal PARRAS	Architecte des Bâtiments de France	UDAP Loiret

Appui technique ou intervenant

<i>Etaient présents</i>		
M. Stéphane THAUVIN	Garde rivière	ASRL
M. Benoit ROSSIGNOL	Directeur DDGT	Etablissement public Loire
M. Maxime TOURNE	Chargé de mission GEMAPI	Orléans Métropole
Mme Carine BIOT	Animatrice SAGE Val Dhuy Loiret	Etablissement public Loire

Rappel de l'ordre du jour :

- 1. 11^{ième} programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne – Impacts sur le financement du SAGE et présentation d'une motion soumise par l'Etablissement public Loire, structure porteuse du SAGE**
- 2. Validation du rapport d'activités 2017**
- 3. Point sur le rapport présentant les données qualité 2017 suite au vote du bureau**
- 4. Présentation du rapport « inventaire des plantes invasives 2018 »**
- 5. Etudes envisagées en 2019**
- 6. Vote du programme d'actions 2019 de la CLE**
- 7. Points divers**

- 1. 11^{ième} programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne – Impacts sur le financement du SAGE et présentation d'une motion soumise par l'Etablissement public Loire, structure porteuse du SAGE**

L'animatrice rappelle le contexte d'intervention de ce 11^{ième} programme avec l'élargissement des missions de l'AELB à la biodiversité terrestre, la réforme territoriale (notamment la GEMAPI) et le changement climatique.

Environ 2 126,7 M € de redevances sur 6 ans (2019-2024) seront prélevés soit 355M€/an en moyenne (contre 2455.78 M € pour le 10^{ième} programme), dont plus de 60% des contributions seront apportées par les usages domestiques.

3 taux d'aides ont été votés, définis en fonction des priorités :

- Taux maximal : 70% (contre 80% en 2018)
- Taux prioritaire : 50% (contre 60% en 2018)
- Taux d'accompagnement : 30% (contre 40% en 2018)

Les changements majeurs qui impactent le financement des actions du SAGE sont les suivants :

- Animation financée à 70% (contre 80%) + diminution du forfait de fonctionnement
- Etudes en phase de mise en œuvre ou études de révision du SAGE financées à 50% (contre 80%)

L'Etablissement public Loire, structure porteuse du SAGE Val Dhuy Loiret, mais également structure porteuse de 9 autres SAGE sur le bassin de la Loire a souhaité porter à la connaissance des CLE différents éléments sur les modalités et les perspectives financières pour la mise en œuvre des SAGE (cf ppt EP Loire). Ces dernières ont fait l'objet d'un échange lors de la 8^{ème} conférence annuelle des Présidents de CLE des SAGE portés par l'Etablissement, réunie le 31 octobre dernier à Orléans, en présence également du Président du Comité de bassin ainsi que du Directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Le montage financier des SAGE se construit à partir de 3 éléments :

- L'animation
- Les actions de communication
- Les études / autres actions

10 SAGE sont portés par l’Etablissement ce qui représente 1/3 des procédures du bassin de la Loire (37 190km²) avec une superficie moyenne de 3 718 km² (+ du double de celle au niveau national = 1 830 km²).

Ce portage de multiples SAGE permet de mutualiser certaines dépenses notamment sur les moyens généraux afin de faire des économies d’échelle. Ce travail de mutualisation et de réduction des dépenses est réalisé depuis plusieurs années au sein de l’Etablissement.

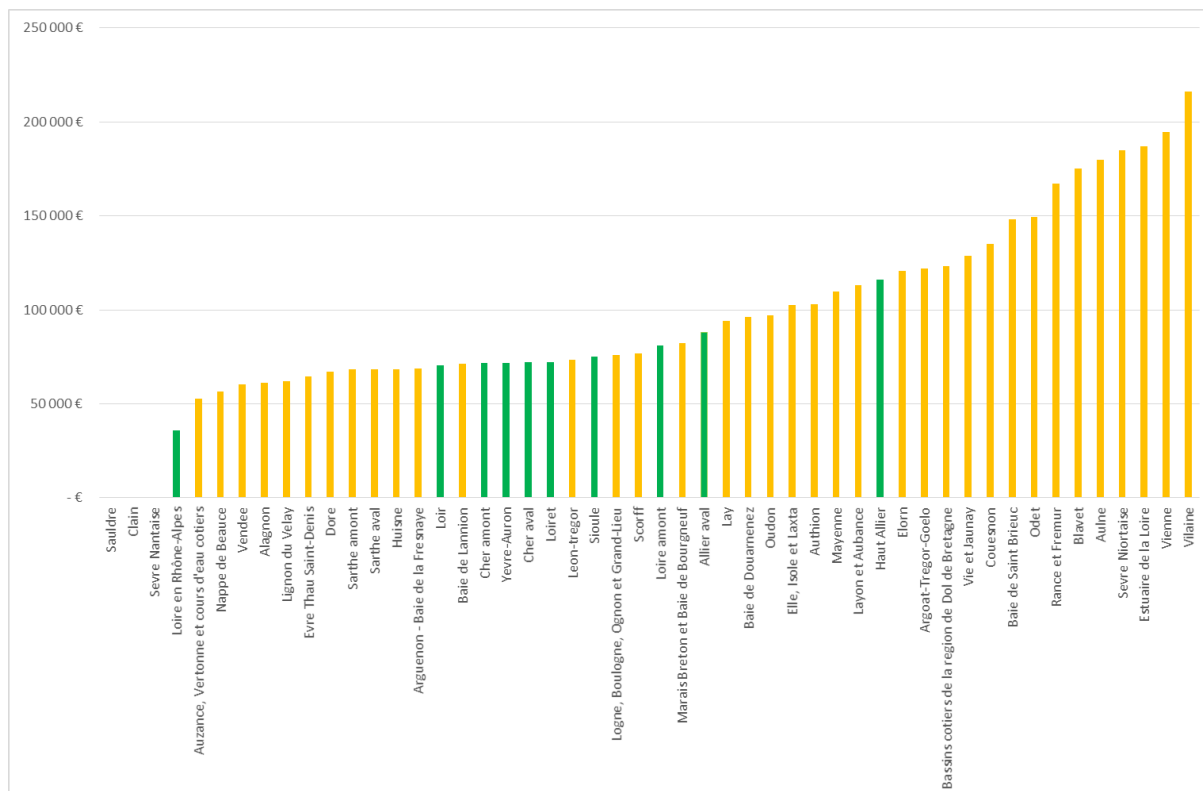
Pour chaque procédure sont ensuite estimées les aides de l’Agence de l’eau :

	Taux d'aide plafond du 11^e programme
Pilotage et animation* - Cf. fichier TER_1	70% (maximal) voire 50 % (prioritaire) en 2022 si absence de mutualisation
Actions de communication spécifiques - Cf. fichier TER_1	Prioritaire : 50%
Études** au titre de la mise en œuvre ou de la révision - Cf. fichier TER_1	
Suivi des milieux et de la qualité de l’eau – Cf. fiche SUI_1	
Information/sensibilisation – Cf. fiche INF_1	

* Maintien du taux maximal sur 2022-2024 conditionné au respect des engagements de mutualisation - forfait à 10 k€/an par ETP assurant mission d’animation ppale et d’appui

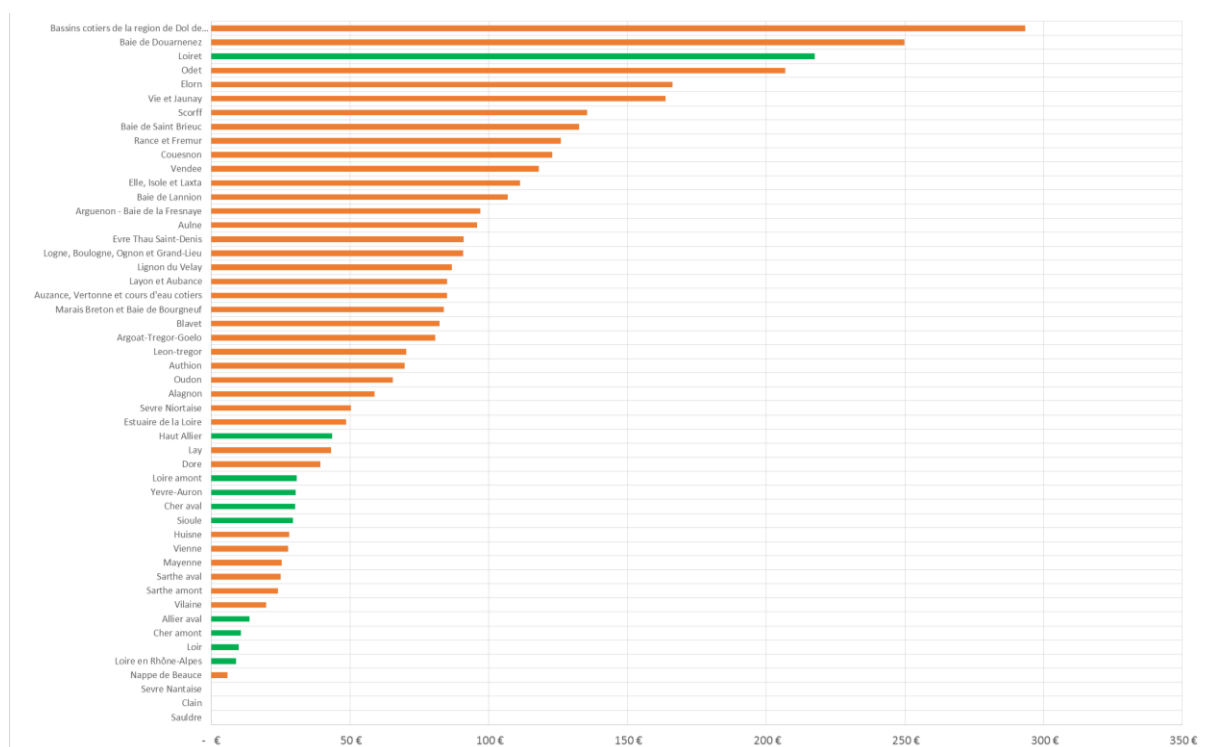
** Autres fiches actions pour les inventaires des ZH (MAQ_2-50%) - étude Gemapi (PAR1_50%) - étude HMUC (QUA_4-70%)

Les baisses touchent toutes les actions liées à un SAGE, l’animation, communication et études/actions.



Le graphique suivant présente les sommes allouées pour chaque SAGE par l'Agence de l'eau sur le district Loire-Bretagne en 2018. Les SAGE en vert sont ceux portés par l'EP Loire. Il peut être constaté que ce portage est assuré à un coût maîtrisé.

Un autre graphique présente le ratio des sommes allouées pour chaque SAGE par rapport à la superficie du territoire des SAGE. Le constat précédent est renforcé, les SAGE portés par l'EP Loire concernant des territoires plus grands que la moyenne (sauf le SAGE Val Dhuy Loiret, qui a le plus petit territoire des SAGE de Loire-Bretagne).



Une fois les aides de l'Agence connues pour les programmes d'actions des SAGE, on en déduit la part d'autofinancement à trouver. Cette dernière est apportée sous forme de contributions par les 6 Régions membres de l'Etablissement au prorata des surfaces des SAGE et des ETP mobilisés par procédure.

Le montant prévisionnel 2019 des contributions pour les SAGE, appelées auprès des 6 Régions est multiplié par plus 3 par rapport à 2018 dans un contexte où il est souhaité un nouvel effort général visant à une réduction de la participation des collectivités membres de l'EP Loire (depuis 2008 des efforts sont déjà engagés pour réduire les contributions des membres : réduction de 865 000 € soit 25.48% du montant total).

Ainsi pour 2019, le montant du budget prévisionnel « animation-communication des SAGE » en 2019 est d'environ 0,93 M€ avec une part d'autofinancement d'environ 250 000 € soit une augmentation d'environ 150 000 € par rapport à 2018.

Il apparaît nécessaire si l'on souhaite voir perdurer ces procédures sur les territoires de mobiliser une source de financement pérenne.

Il existe un outil prévu par le code de l'environnement : la majoration de la redevance pour prélèvements.

Plusieurs conditions doivent être remplies :

- EPTB reconnu par arrêté préfectoral
- SAGE approuvé
- Majoration doublement plafonnée :
 - o majoration limitée à 25% de la redevance perçue dans la zone géographique considérée
 - o montant total limité à 50% des dépenses de fonctionnement de l'EPTB pour le suivi et la mise en œuvre des actions liées au SAGE

Les modalités de mise en œuvre sont les suivantes :

- Demande de mise en place par l'EPTB
- Avis conforme du Comité de Bassin et délibération de l'Agence de l'eau
- Recette recouvrée par l'Agence de l'eau et reversée par cette dernière sans frais de gestion à l'EPTB en année n+2

Deux demandes ont déjà été formulées par deux autres EPTB,
EPTB Vienne en 2011 : demande refusée par le Comité de bassin
EPTB Sèvre Nantaise en 2017 : refus en 09/18 par le CA de l'AELB

Les motifs invoqués pour expliquer ces refus sont discutables et semblent plus politiques que juridiques

Rappelant que :

- *Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux constituent un outil indispensable à la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne en déclinant ses orientations et dispositions, à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente, en lien avec les problématiques propres au territoire concerné.*
- *Le programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne va au-delà des obligations législatives, l'article L213-9-2 du code de l'environnement prescrivant l'attribution d'aides seulement pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux. L'agence de l'eau Loire-Bretagne apporte en effet un soutien technique et financier à la mise en œuvre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux approuvés.*
- *Le taux d'aide plafond appliqué pour le pilotage et l'animation d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux est depuis 2013 le taux dit « maximal ».*

Considérant :

- *Le contexte budgétaire contraint dans lequel a dû être bâti le 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, du fait de l'abaissement par voie législative du montant maximal des redevances dont les agences de l'eau peuvent garder l'usage.*
- *Le choix fait par le conseil d'administration de l'agence de l'eau et le comité de bassin de renforcer la sélectivité des aides du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, avec une déclinaison hiérarchisée des interventions par enjeux prioritaires et complémentaires.*
- *Que toute décision de majoration de la redevance prélèvement avec reversement des sommes ainsi collectées à un établissement public territorial de bassin réduit d'autant les ressources de l'agence de l'eau mobilisées pour la reconquête du bon état des eaux et l'atteinte des objectifs du Sdage.*

L'Etablissement public Loire a sollicité l'Agence de l'eau Loire-Bretagne afin de connaître le montant maximum potentiellement mobilisable à travers cette redevance.

L'estimation du montant plafond de la majoration (25%) = 2,24 M€ pour les 10 SAGE (base prélèvements 2016). Ce montant total théorique pourrait être sollicité si les dépenses des SAGE s'élevaient à 4,48 M€. A titre d'exemple, l'estimation des dépenses 2019, uniquement pour l'animation/communication, est de l'ordre de 1M° d'euros, permettant de solliciter jusqu'à 500 000 euros (loin du montant plafond mobilisable).

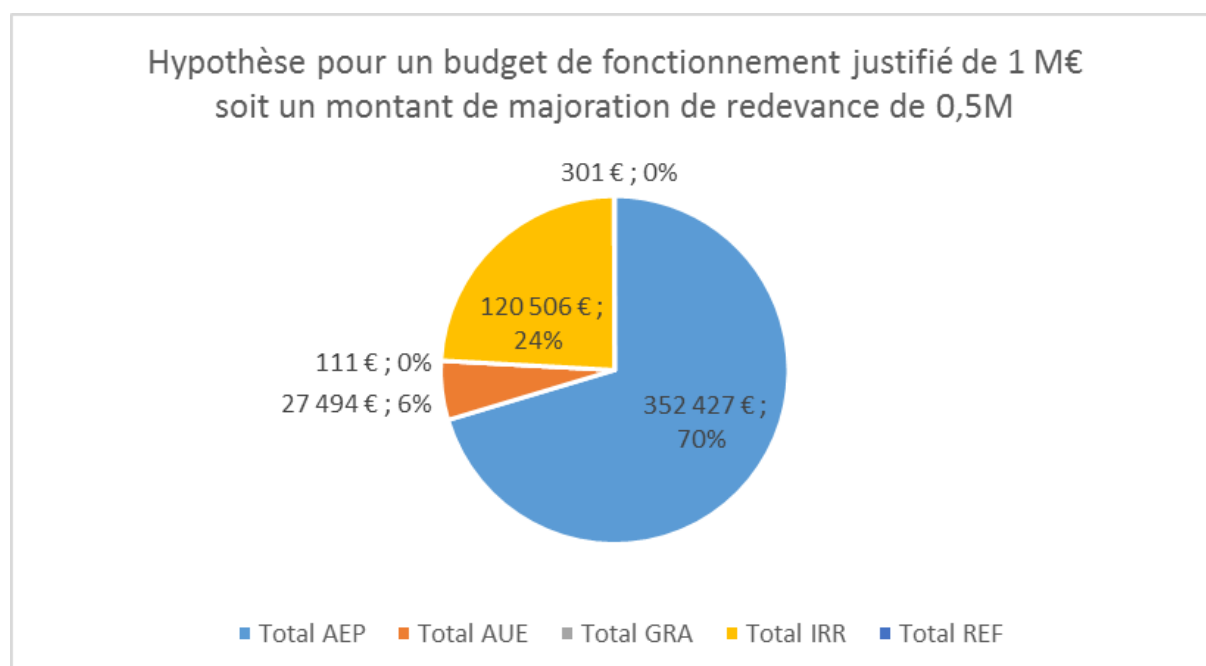
Le tableau ci-dessous présente une estimation de l'incidence financière moyenne pour les différents usagers selon 2 hypothèses :

Si l'on se base sur le **budget prévisionnel d'animation/communication 2019** (hors études), l'incidence serait de + **30 centimes par an/foyer** pour une consommation de 120m³ d'eau potable, de + **58 euros/an** pour un irrigant prélevant 83 000 m³/an (moyenne à l'échelle des 10 SAGE) et + **215 euros** pour un industriel prélevant 158 000 m³/an (moyenne à l'échelle des 10 SAGE).

Si l'on prend l'hypothèse maximale avec un budget de fonctionnement de 4.48 M euros (ce qui paraît peu probable aujourd'hui), l'incidence serait de **1.1 euro par an/foyer** pour une consommation de 120m³ d'eau potable, de + **260 euros/an** pour un irrigant prélevant 83 000 m³/an (moyenne à l'échelle des 10 SAGE) et + **980 euros** pour un industriel prélevant 158 000 m³/an (moyenne à l'échelle des 10 SAGE).

Hypothèse	Budget de fonctionnement justifié	Montant majoration redevance	AEP (consommation moyenne d'un foyer = 120 m ³ /an facture moyenne nationale = 484 €)	Irrigation (prélèvement moyen annuel sur les 10 SAGE = 83 000 m ³)	Industriel (prélèvement moyen annuel sur les 10 SAGE = 158 000 m ³)
Maximale	4,48 M€	2,24 M€	+ 1,1 € / an / foyer (0,009 €/m ³)	+ 260 € / an (0,003 €/m ³)	+ 980 € / an (0,006 €/m ³)
Animation communication 2019	1 M€	0,5 M€	+ 0,3 € / an / foyer (0,0021€/m ³)	+ 58 € / an (0,0007 €/m ³)	+ 215 € / an (0,0014 €/m ³)

La répartition de la majoration de la redevance est la suivante entre les différents usages pour le scénario d'une majoration de redevance de 0,5 M €.



Suite à la 8^{ème} Conférence des Présidents de CLE des SAGE portés par l'Etablissement et aux éléments présentés, un projet de motion est soumis aux CLE. Il aborde plus largement le rôle et l'attachement aux CLE, propose de prendre acte des nouveaux taux et de regretter les baisses et de demander à l'Agence la mise en œuvre effective de la majoration de la redevance prélèvements prévue par la loi.

Échanges :

Le représentant de l'AELB précise qu'une baisse de 3 cents/m³ a été votée pour la redevance pour les particuliers.

En parallèle, les budgets affectés à l'AFB et l'ONCFS ont augmenté et le budget du 11^{ème} programme a baissé de 15% par rapport au 10^{ème} programme.

La pression financière est moins forte pour les particuliers (de l'ordre de 6-7 euros en moins sur une facture de 120m³/an/foyer).

Ainsi, si la sur-redevance pour financer le SAGE Val Dhuy Loiret était mise en place avec un taux maximal, cette baisse de 6-7 euros reviendrait à 5-6 euros pour l'utilisateur.

Une question est posée sur l'affectation de cette sur-redevance, une fois prélevée celle-ci revient bien au SAGE Val Dhuy Loiret ? un membre répond que l'argent est fléché et qu'il revient au SAGE.

Un autre membre demande ce qu'il se passe en cas de disparition du SAGE s'il manque des financements ? chacun reprend ses compétences.

Des membres rappellent cependant l'intérêt de cette procédure qui a permis de déminer les conflits amont-aval, de mettre en place des actions sur le territoire.

La Présidente indique que l'Etablissement public Loire est une structure adaptée au portage du SAGE Val Dhuy Loiret et que les moyens qui sont à la disposition de l'animatrice au sein de la structure ne pourraient pas être reproduits facilement dans une autre structure.

Le représentant de l'AELB est interrogé sur quelle pourrait être la réponse du conseil d'administration et du comité de bassin si l'EP Loire sollicite la mise en place de cette sur-redevance. Il n'a pas d'idée sur la réponse qui pourrait être faite.

La Présidente de la CLE propose de signer la motion :

1 vote contre (UFC Que Choisir)

2 absentions (AELB/DDT)

Autres membres pour.

Les membres insistent pour avoir une présentation claire et synthétique des impacts financiers pour chaque usager (cf plus haut dans la présentation).

2. Validation du rapport d'activités 2017

Quelques éléments principaux sont rappelés en ce qui concerne l'année 2017 :

- 4 séances de CLE, pas de bureau

- 3 avis rendus :

- Renouvellement partiel et extension d'une carrière à Sully sur Loire
- Régularisation d'un forage sur Olivet

- Projet de plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne

- signature du contrat territorial le 5 juillet 2017
- réalisation de nombreuses actions de communication dont 3 films.

Il est diffusé en séance le film time-lapse sur le démantèlement de Gosbon.

La question est posée sur les transferts de sédiments. Il n'y a pas eu de grand transfert, les banquettes ont tout de suite été très stables et se sont végétalisées rapidement.

Néanmoins, il reste toujours présent, comme l'avait montré l'étude de 2016 (avant le démantèlement), un ensablement à la confluence du Dhuy mais les problèmes d'envasement se situent surtout en aval du Pont Cotelle où l'on a pu voir cet été des tas de vase apparaître au-dessus du niveau d'eau ce qui inquiète les riverains et qui en conséquence demandent à fermer les vannes. Cela est problématique pour la rivière.

Les résultats de l'évaluation 2017 de la qualité des eaux sont également présentés : (pour rappel la lecture des tableaux se fait de droite à gauche, un paramètre mauvais à droite a un impact jusqu'à gauche)

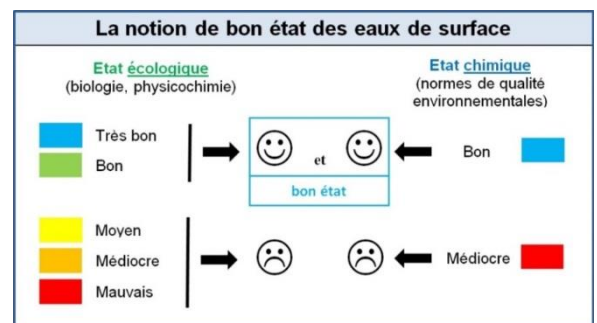
Station du Dhuy à Sandillon

Etat Général	Etat écologique	Eléments biologiques			IBD				
					IBG				
					IPR				
					IBMR				
		Physico-chimie	Eléments physicochimiques généraux	bilan de l'oxygène (MOOX)		O2			
						TxO2			
						DBO5			
						COD			
						TEMP			
						Nitrates			
				Nutriments	azote	Matières azotées		NO2-	
								NH4+	
						Matières phosphorées		Orthophosphates	
								Phosphore total	
		Acidification		pH min - pH max					
					MES				
					Turbidité				
		Polluants spécifiques			polluants non synthétiques	Arsenic			
					polluants synthétiques	métazachlore			
				pesticides	hexachlorocyclohexane				
			métaux lourds						
Etat chimique			polluants industriels	Benzo(a)pyrène					
			autres polluants						

Les paramètres sur lesquels il faut encore travailler sont les paramètres biologiques et notamment les diatomées et les poissons (il faut améliorer leur milieu de vie pour obtenir de meilleurs résultats), les paramètres oxygène et phosphore.

Des polluants spécifiques dépassent également les seuils et classent la masse d'eau en mauvais état : arsenic et métazachlore (herbicide).

Concernant l'état chimique, deux molécules déclassent la masse d'eau : l'hexachlorocyclohexane (également appelé lindane, interdit en 1998) et le benzo(a)pyrène (polluant retrouvé dans la fumée de cigarette, le goudron, les feux de bois...).



Station du Loiret à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin

Etat Général	Etat écologique	Eléments biologiques			IBD				
					IBG				
					IPR				
		Physico-chimie	Eléments physicochimiques généraux	bilan de l'oxygène (MOOX)		O2			
						TxO2			
						DBO5			
						COD			
						TEMP			
						Nitrates			
				Nutriments	azote	Matières azotées		NO2-	
								NH4+	
						Matières phosphorées		Orthophosphates	
								Phosphore total	
		Acidification		pH min - pH max					
					MES				
					Turbidité				
		Polluants spécifiques			polluants non synthétiques	arsenic et cuivre			
					polluants synthétiques				
		Etat chimique			pesticides				
					métaux lourds				
			polluants industriels						
			autres polluants						
			nouveaux éléments (DCE 2015)						

L'indice poissons est classé mauvais (médiocre d'habitude), l'animatrice se renseignera pour expliquer cette baisse de qualité.

Les autres paramètres déclassants sont l'oxygène, ainsi que l'arsenic et le cuivre.

Le cuivre est autorisé en agriculture, y compris biologique, c'est un élément naturel mais qui peut être polluant en fonction de la concentration.

L'animatrice précise également que tous les paramètres ne sont pas mesurés tous les ans.

Le représentant de l'Agence de l'eau précise que les analyses conduites par l'Agence sur l'ensemble du territoire Loire-Bretagne coûtent près de 12 M€ d'euros/an pour le suivi qualité des eaux, ce qui explique que tout ne soit pas mesuré tous les ans.

Le bilan financier de l'année 2017 est ensuite présenté.

On notera des dépenses d'animation plus conséquentes que les années précédentes du fait du remplacement de l'animatrice lors de son congé maternité.

La qualité de son remplaçant, Bastien, est une nouvelle fois soulignée.

Les membres n'ayant pas de question, il est proposé de valider le rapport d'activités avant son envoi au Préfet de Bassin et au Comité de Bassin.

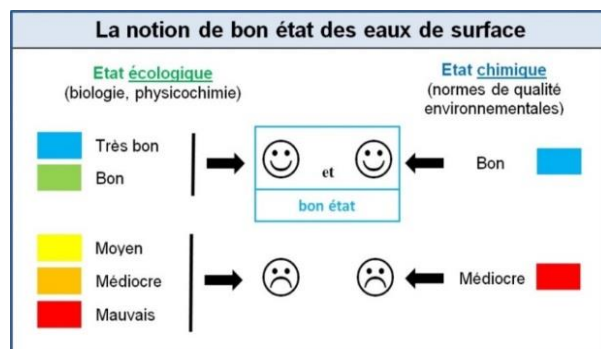
Le rapport d'activités 2017 est validé à l'unanimité.

3. Point sur le rapport présentant les données qualité 2017 suite au vote du bureau

L'animatrice indique les décisions prises par le bureau du 19/10/2018 en ce qui concerne la présentation des résultats du suivi qualité des eaux superficielles conduit dans le cadre du contrat territorial.

Les données seront présentées sous deux entrées :

- Une présentation au regard des normes DCE (comme les tableaux présentés dans le point précédent) en détaillant les paramètres qui ne sont pas bons pour l'état écologique et pour l'état chimique.



- Une présentation au regard des normes de potabilisation

Limite de qualité des eaux pour les pesticides	
Eau brute (cours d'eau et nappes)	2µg/l (substance individualisée)
	5µg/l (l'ensemble des pesticides)
Eau du robinet (eau potable)	0,1µg/l (substance individualisée)
	0,5µg/l (l'ensemble des pesticides)

Seuils de potabilisation = norme à respecter pour qu'une eau puisse être prélevée dans le milieu naturel pour être ensuite traitée au sein d'une usine de potabilisation

- Une présentation pour l'ensemble des molécules (pesticides et autres polluants) des 10 premières présentant une concentration moyenne annuelle (MA) ou une concentration maximale admissible (CMA) les plus élevées
- Un zoom sur les éléments traces métalliques
- Un zoom sur les médicaments

Le rapport sera diffusé prochainement aux partenaires pour relecture.

A noter qu'un travail important a d'ores et déjà été conduit par la chambre d'agriculture dans la rédaction de ce rapport.

Le représentant de la chambre indique que la version initiale a effectivement fait l'objet de contestations et qu'une implication était nécessaire pour obtenir une version plus conciliante vis-à-vis de la profession agricole et rappeler l'investissement important conduit par la chambre dans le cadre du contrat territorial qui demande beaucoup d'énergie.

4. Présentation du rapport « inventaire des plantes invasives 2018 »

Comme chaque été depuis 2013, un inventaire est conduit sur le Loiret et le Dhuy pour recenser les espèces invasives.

Sur le Loiret :

En 2018, les herbiers étaient peu développés et n'avaient pas encore atteint la surface début juillet, probablement à cause du débit important sur la rivière l'hiver dernier et au printemps....

Le faucardage qui est réalisé habituellement fin juin-début juillet n'avait pas encore eu lieu.

Comme les années précédentes les espèces les plus présentes sont toujours :

Algues vertes filamenteuses : présence sur 37/46 transects

Egeria densa : 29/46

Ceratophyllum demersum : 28/46

Elodea nuttallii : 23/46

Myriophyllum spicatum : 13/46



Algues vertes filamenteuses



Egérie dense



Cératophylle
épineux

Conclusions de l'inventaire sur le Loiret :

Développement des herbiers d'espèces invasives plus faibles que les années précédentes

Pas/peu d'impacts sur les usages début juillet

Développement d'algues faible

Deux éléments probables d'explication:

- Ouverture des vannes créant un courant limitant le développement grâce à un habitat moins favorable aux espèces invasives
- Bonne pluviométrie avec des niveaux d'eau satisfaisants ralentissant l'atteinte de la surface de l'eau par les herbiers.

Nouveauté 2018 dans le rapport : création de cartes permettant de voir l'évolution de la répartition spatiale des 5 principales espèces de 2013 à 2018.

Les cartes d'évolution d'Egérie dense sont présentées en séance. L'intérêt est de constater d'année en année les changements que l'on ne verrait pas dans les données brutes, ainsi les cartes nous permettent par exemple de constater que l'Egérie dense descend dans le Loiret et disparaît en amont. Aucune explication n'est cependant donnée pour sa disparition à l'amont.

Sur le Dhuy :



L'inventaire réalisé a permis de constater que l'Hydrocotyle fausse renoncule est toujours présente sur le Dhuy sous forme de taches disséminées sur environ 13 km. Même si les volumes sont relativement faibles, l'arrachage est compliqué.

Une entreprise d'insertion est intervenue 28 jours en 2018. Si l'arrachage s'arrêtait la colonisation pourrait reprendre très rapidement, à ce jour il doit donc continuer.

Il est signalé par le Président du SIBL que lors d'une brocante la technicienne de rivière a trouvé un particulier qui vendait de l'hydrocotyle dans des petits pots !

De la communication sur ce sujet est nécessaire, les membres de la CLE demandent à l'animatrice de faire un mail spécifique sur la thématique des plantes invasives au service communication des communes pour intégration dans le bulletin municipal.

Eventuellement essayer également de sensibiliser les associations d'aquariophilie.

Cette année la chambre d'agriculture a essayé d'organiser une réunion à l'attention des jardinerie dans laquelle aurait été abordée cette thématique, elle n'a malheureusement pas eu lieu faute de participants.

5. Etudes envisagées en 2019

L'animatrice indique que le suivi qualité inscrit dans le cadre du contrat territorial est reconduit en 2019.

Elle propose ensuite d'autres actions pour donner suite à l'étude piézométrique de 2017 avec notamment :

- Une petite mission confiée à Stéphane BINET, chercheur à l'ISTO, pour lever le doute sur le référentiel utilisé dans l'étude de 1966 ainsi que la mise à jour du modèle ICERE avec les données de 2017 (montant 2400 euros TTC)

A l'échelle du Loiret, pour alimenter les connaissances en vue de potentiels travaux :

- la mise en place de piézomètres suivis en continu à des endroits stratégiques pour étudier les échanges nappe-rivière notamment sur Saint-Samson
- une campagne piézométrique plus locale juste au bord du Loiret (mais se pose la question du nombre de points supp / étude 2017)

Les membres valident ces propositions mais l'animatrice rappelle cependant que le plan de financement reste à construire et que les actions auront lieu ou non en fonction des financements obtenus.

Les membres sont sollicités afin de savoir s'ils souhaitent engager des études sur d'autres sujets ?

La représentante de la DDT sollicite la CLE sur le sujet des exutoires des eaux de drainage. (Ce point devait être abordé en point divers, il est décidé de l'aborder maintenant).

A la suite des inondations de 2016, début 2017, les présidents d'Associations Foncières Rurales du territoire ainsi que le Président du SIBL ont écrit au Préfet pour expliquer la situation très complexe dans le val concernant les dysfonctionnements sur les collecteurs destinés à évacuer les eaux de drainage. Sans réponse, elles ont ensuite sollicité le sénateur Jean-Pierre SUEUR, après deux relances une réponse a été apportée par la Préfecture en octobre 2018.

Dans cette réponse, la Préfecture propose que la CLE apporte un appui à la coordination des acteurs.

Au vu des enjeux qui touchent plus à l'urbanisme, et vu la complexité des dossiers, est ce que la CLE est la bonne entité ?

Un représentant des AFR exprime de façon un peu plus détaillée les soucis rencontrés :

Les busages lors des ventes des fermes n'ont pas été transmis aux hypothèques, les gens n'en ont pas forcément connaissance, plantent des arbres sur les collecteurs ce qui les bouchent avec les racines et les gens ne réagissent pas.

Le représentant regrette l'absence de soutien des services de l'Etat sur le sujet.

La présidente propose d'organiser une première réunion avec la DDT et les associations foncières pour faire un premier point et voir la suite à donner.

6. Vote du programme d'actions 2019 de la CLE

Animation 2019 (1,468 ETP)		2019	AELB	77 300,00 €	AELB + contribution régionale	
			Contributions			
Communication 2019		2019	AELB	19 850,00 €	AELB + contribution régionale	
			Contributions			
Etudes 2019	suivi qualité de l'eau (CT)	2019	AELB	26400	60%	15840
			Contributions		40%	10560
	autres		AELB	?	50%	?
			Contributions		50%	?

Au vu des éléments présentés lors du point 1 et du point 5, les membres de la CLE valident le programme d'actions 2019.

7. Points divers

Article 1 du règlement du SAGE

Article 1 : Interdire de nouveaux prélèvements

« Dans l'attente des résultats de l'étude hydrogéologique, visée par la disposition 0-1, aucune augmentation ou nouvelle autorisation de prélèvements (sauf cas de substitution) ne sera autorisée, jusqu'à la révision du SAGE »

La DDT a alerté les membres du bureau de la CLE lors de la réunion du 19 octobre 2018, suite à une analyse juridique, par rapport aux avis rendus par la CLE pour l'autorisation de forages notamment pour du maraichage sur le territoire du SAGE.

La situation juridique est fragile, la DDT souhaiterait que la CLE vote pour acter ces autorisations suite aux résultats de l'étude ICERE et qu'elle s'engage dans un calendrier de révision du SAGE car il faudra absolument réfléchir à une nouvelle rédaction.

Certains membres rappellent qu'à l'origine la crainte venait des captages d'alimentation en eau potable de la ville d'Orléans.

Lors de la prochaine plénière, l'ensemble des éléments devront être présentés afin que la CLE prenne une délibération et s'engage sur un délai crédible de révision.

Contrat territorial Dhuy-Loiret

Le contrat arrive à mi-parcours, de nombreux travaux ont d'ores et déjà été conduits avec par exemple le démantèlement de 7 ouvrages sur le Dhuy (ré-ouvrant un linéaire important du cours d'eau sans obstacle à la faune piscicole et aux sédiments) ou encore la création de banquettes notamment à Saint-Cyr-en-Val.

Les actions sur les deux autres volets, pollutions diffuses et zones humides, suivent leur cours. Il est proposé par l'animatrice de réaliser au printemps prochain une visite terrain afin que les membres de la CLE puissent constater les actions faites sur le territoire.

Assises de la rivière Loiret

La phase 2 des Assises a démarré suite au COPIL du 26 octobre 2018.

Le groupement Burgeap/ASCA/Markédia a été retenu (même groupement que la phase 1, les seuls à répondre au marché public).

Un évènement est prévu pour mars 2019, l'objet sera la présentation d'un programme d'actions détaillé.

La Présidente indique cependant que dans cette démarche, il y a toujours un point de vigilance. Le travail avec l'ASRL reste très compliqué, car certaines personnes membres du conseil syndical veulent fermer les vannes notamment à l'étiage. Il y a encore un travail de consensus à réaliser et la Présidente sollicite le soutien de la préfecture sur ce sujet.

Elle rappelle que l'idée n'est pas d'ouvrir toutes les vannes en grand. Il s'agit plutôt de les gérer de façon à ne pas nuire à la rivière et de maintenir un minimum de circulation d'eau dans les bassins.

Elle indique également que certains riverains se plaignent des niveaux bas par rapport aux fondations de leurs maisons, mais le fait de fermer les vannes ne sauvera pas les maisons.

Elle souhaiterait qu'un document puisse expliquer cela, pourquoi ouvrir, il y a beaucoup d'intérêt à ouvrir.

La DDT indique travailler avec la DRAC sur comment concilier patrimoine et continuité écologique. Ce besoin est ressenti sur le Loiret mais également partout ailleurs, c'est un besoin général.

Le représentant de l'Agence de l'eau pense que la solution viendra en partie de la conclusion des travaux de la phase 2 et des projets qui en seront issus.

Le remaniement des vases pourra permettre de réduire la section en été et créer une circulation pour les sédiments. Le niveau de la nappe sera en fonction du niveau d'eau.

La présidente indique qu'actuellement, avec des vannes fermées à l'étiage, l'eau passe déjà en souterrain dans le bassin de Saint-Samson ce qui n'est pas bon pour le cours d'eau.

D'autre part, un travail d'échanges a été conduit avec Orléans Métropole en rencontrant les différents services concernés : la direction de l'environnement mais également les services du Parc Floral pour la grille, le service s'occupant du projet du pont Cotelle et le service gérant le projet Co'Met.

Dans le cadre de ce dernier projet, une étude va être conduite sur le Bras des Montées pour la réhabilitation de ses berges sur les parcelles appartenant à la Métropole.

L'étude est conduite par Burgeap et il est prévu d'en présenter les résultats lors de l'évènement de mars 2019.

Servitudes de passages - Entretien des collecteurs des eaux de drainages et des eaux pluviales

Point abordé dans le point 5

Sollicitation de la CLE par l'entreprise Robeau

Entreprise qui a développé entre autres un débitmètre connecté

L'entreprise contacte tous les SAGE et propose d'intervenir sur différentes thématiques :

- Animation d'ateliers de réflexion sur la manière dont les industriels et professionnels présents sur le secteur peuvent économiser de l'eau
- Présentation de diverses solutions autour de la Gestion de l'Eau dans les bâtiments et l'immobilier
- Apport de leur savoir-faire sur la gestion de l'eau et la maintenance prédictive des réseaux d'eau au sein des bâtiments
- Proposition d'atelier sur la gestion des économies d'eau, les outils existants

Est-ce que la CLE est intéressée par cette proposition, pour peut-être les rencontrer dans un premier temps et par la suite créer un groupe de travail sur ce sujet ?

La présidente pense que toute bonne volonté est bonne à prendre. Elle se tourne vers Loiret Nature Environnement. Son représentant indique qu'il en parlera lors de leur prochaine commission pour voir ce qu'il pourrait être fait.

A ce jour, le SAGE n'a pas encore travaillé sur cette thématique.

Le représentant de la direction départementale de la cohésion sociale rappelle que ce sujet a été abordé lors de la commission territoriale Loire moyenne et que la thématique des économies d'eau fait partie des 4 grandes questions importantes et que la quantité d'eau est un des sujets phares.

Les membres n'ayant pas d'autres points à aborder la séance est levée à 20h00.

Fabienne d'Illiers

**Présidente de la CLE
du SAGE Val Dhuy - Loiret**

